

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 10 mai 2016

Convocation du 28/04/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 13/05/2016.

L'an deux mil seize, le dix mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, , Christophe GAIGNON, , Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER.

Bon pour pouvoir :

DCM 2016-29

SIEML

Le Maire informe le conseil municipal que le SIEML sollicite une contribution forfaitaire annuelle 2016 d'un montant de 595.50 € TTC concernant l'entretien préventif des appareils avec remplacement des lampes tous les 4 ans, le contrôle règlementaire de ces installations par un bureau de contrôle, la contribution est calculée au regard du nombre et du type des lanternes à entretenir composant les installations de notre collectivité.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE un avis favorable, à l'unanimité des membres présents concernant la contribution forfaitaire annuelle 2016 d'un montant de 595.50 € TTC sollicitée par le SIEML.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 13/05/2016

Le Maire,
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 13/05/2016
Et de la publication, le 13/05/2016


